

<b>DEPARTEMENT DE SAONE-&amp;-LOIRE</b>  <b>COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>
	<b>RAPPORT N° V-1</b>  <b>19SGADL0026</b>

**SEANCE DU  
7 MARS 2019**

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b> <b>71</b>
<b>Nombre de conseillers présents :</b> <b>64</b>
<b>Date de convocation :</b> <b>1 mars 2019</b>
<b>Date d'affichage :</b> <b>8 mars 2019</b>

<b>OBJET :</b> <b>Appel à projets structurants 2019</b> <b>"Saône-et-Loire 2020" -</b> <b>Approbation du projet structurant</b> <b>2019-2020-2021 du territoire de la</b> <b>Communauté urbaine Creusot</b> <b>Montceau</b>
---

<b>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 71</b>
<b>Nombre de Conseillers ayant voté pour : 71</b>
<b>Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0</b>
<b>Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0</b>
<b>Nombre de Conseillers :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ayant donné pouvoir : 7</b></li> <li>• <b>n'ayant pas donné pouvoir : 0</b></li> </ul>

**L'AN DEUX MIL DIX NEUF, le 07 mars à dix-huit heures trente** le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de rencontre de l'ALTO - 2, avenue François MITTERRAND - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Evelyne COUILLEROT - M. Gilles DUTREMBLE - M. Jean-François JAUNET - Mme Sylvie LECOEUR - Mme Frédérique LEMOINE - M. Hervé MAZUREK - M. Daniel MEUNIER - M. Olivier PERRET - M. Alain PHILIBERT - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Laurent SELVEZ - M. Jean-Yves VERNOCHET

**VICE-PRESIDENTS**

M. Abdoukader ATTEYE - M. Alain BALLOT - Mme Josiane BERARD - Mme Jocelyne BLONDEAU-CIMAN - Mme Jocelyne BUCHALIK - M. Roger BURTIN - Mme Edith CALDERON - M. Christian CATON - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - Mme Catherine DESPLANCHES - M. Lionel DUBAND - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard DURAND - Mme Marie-France FERRY - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Roland FUCHET - M. Sébastien GANE - Mme Josiane GENEVOIS - M. Jean GIRARDON - M. Jean-Luc GISCLON - Mme Danielle GOSSE - M. Pierre-Etienne GRAFFARD - M. Gérard GRONFIER - M. Jean-Marc HIPPOLYTE - Mme Marie-Claude JARROT - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Charles LANDRE - M. Jean-Claude LARONDE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - M. Luis-Filipe MARTINS - Mme Catherine MATRAT - Mme Paulette MATRAY - M. Claudius MICHEL - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - Mme Marie-Odile RAMES - M. Dominique RAVAUULT - M. Bernard REPY - M. Marc REPY - Mme Marie ROUSSEAU - M. Enio SALCE - M. Gilles SIGNOL - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE -

**CONSEILLERS**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

Mme GRAZIA (pouvoir à Mme Montserrat REYES)  
M. POLITI (pouvoir à M. Hervé MAZUREK)  
Mme BUCHAUDON (pouvoir à Mme Sylvie LECOEUR)  
M. BAUMEL (pouvoir à M. David MARTI)  
Mme FRIZOT (pouvoir à Mme Marie-Odile RAMES)  
M. SOUVIGNY (pouvoir à Mme Jocelyne BUCHALIK)  
Mme POULIOS (pouvoir à Mme Evelyne COUILLEROT)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme Jocelyne BUCHALIK



Le rapporteur expose :

« Le département de Saône-et-Loire a lancé un appel à projets « Saône-et-Loire 2020 » auprès des communes et EPCI de Saône-et-Loire qui comporte deux volets :

- Un premier volet dit « appel à projets territoires », auquel toutes les communes et EPCI du département de Saône-et-Loire sont éligibles. Le délai de réponse était fixé au 15 février 2019 par le département pour chacune des communes et EPCI.
- Un deuxième volet dit « appel à projets structurants », ouvert aux communes et EPCI de chaque bassin de vie, à raison d'un projet par bassin de vie. Il était précisé que les projets structurants, présentés à l'échelle des bassins de vie, devaient faire l'objet d'un accord par le bassin de vie considéré. L'échéance est fixée au 15 mars 2019 par le département.

La communauté urbaine, en tant que structure porteuse de la contractualisation et du plan local d'urbanisme intercommunal valant Scot, est un bassin de vie, au sens de l'appel à projets structurants. Elle a donc proposé aux communes de faire remonter leur proposition de projet structurant, invité la commission « développer le territoire » de la CUCM à examiner les projets et à donner un avis au regard des critères du département, mentionnés ci-après :

- Transformation socio-économique, énergétique, écologique, culturel, à moyen long terme du territoire,
- Objectifs de développement durable et solidaire,
- Rayonnement supra-communal,
- Intégration de clauses sociales dans la réalisation du projet,
- Viabilité économique.

L'attention des communes a également été attirée sur le montant attendu du coût du projet structurant, cohérent avec l'enveloppe, de 1,5 million d'euros de subvention, réservée pour les six bassins de vie de la Saône-et-Loire ainsi que sur le caractère opérationnel du projet, à démarrer dans les trois ans suivant la notification.

Les propositions de projets suivantes ont été adressées à la communauté urbaine :

- Création d'une salle dédiée aux sports de combat et d'une salle polyvalente (maison des associations Jouffroy) : commune du Creusot,
- Construction d'une résidence « séniors » avec une salle d'activités : commune de Torcy,
- Implantation d'une recyclerie sur le territoire de la CUCM : communauté urbaine Creusot Montceau.

La commission « développer le territoire » s'est réunie le mardi 5 février 2019. Au regard des critères du Département, listés ci-dessus, et des observations formulées, elle a proposé de donner un avis favorable sur le projet « d'implantation d'une recyclerie sur le territoire de la CUCM » et de le soumettre à l'avis du conseil de communauté.

La communauté urbaine souhaite ainsi conforter sa politique de gestion des déchets en l'appuyant sur la prévention qui a commencé à se développer sur le territoire à partir de 2014 et dans le cadre de la démarche « territoire zéro déchet, zéro gaspillage ».

Elle s'inscrit dans les objectifs de réduction de la production des déchets ménagers et assimilés, notamment ceux qui sont fixés dans le plan régional de prévention et de gestion des déchets. Elle souhaite également s'inscrire en partenariat avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire du territoire.

Le projet envisagé vise ainsi à coordonner les initiatives ou activités existantes et à développer de nouvelles fonctions non couvertes : la collecte en déchèteries, les actions de valorisation (petites ou grosses réparations, transformations), les actions de vente.

Une étude a été confiée au cabinet « cap 3C » qui s'est déroulée en 2 phases. La première a permis d'identifier les acteurs potentiels du projet et de les contacter puis d'évaluer les gisements qui pourraient être captés par la recyclerie. La seconde a établi un modèle économique du projet et examiné les conditions juridiques de sa mise en œuvre.

Le calendrier de mise en œuvre prévoit en 2019 le lancement d'une étude de programmation pour arrêter les éléments techniques et fonctionnels des bâtiments à construire, la réalisation des études de maîtrise d'œuvre en 2020 et la réalisation des travaux de construction en 2021.

Le montant prévisionnel du projet s'élève à 2 314 000 € HT.

La commission a estimé que le projet répondait aux conditions d'éligibilité fixées par l'appel à projets structurants, mentionnés ci-dessus.

La présentation du projet et sa grille d'analyse figurent en annexe.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

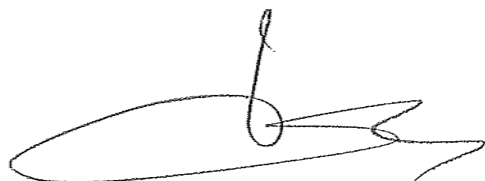
- D'approuver le choix du projet structurant 2019-2020-2021 « implantation d'une recyclerie sur le territoire de la CUCM » présenté par la communauté urbaine dans le cadre de l'appel à projets structurants 2019, porté par le département de Saône-et-Loire ;
- D'autoriser Monsieur le président à candidater à l'appel à projets structurants 2019, porté par le département de Saône-et-Loire et de mener les démarches afférentes.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 8 mars 2019  
et publié, affiché ou notifié le 8 mars 2019

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

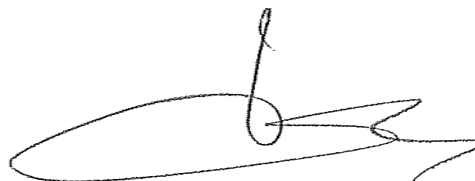
LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le conseiller délégué,

Jean-Claude LAGRANGE



LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le conseiller délégué,

Jean-Claude LAGRANGE



GRILLE DE LECTURE

« APPEL À PROJETS STRUCTURANTS SAÔNE-ET-LOIRE 2020 »

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET STRUCTURANT

**Intitulé du projet :** implantation d'une recyclerie sur le territoire de la CUCM

**Maître d'ouvrage :** CUCM

**Montant HT du projet :** 2 314 000 €

**Thématique choisie :** volet 2 : urbanisme, habitat, cadre de vie et environnement – gestion des déchets

**Financements :**

Région (30%) 694 200,00

CD71 (13%) 300 000,00

Etat – DSIL (30%) 694 200,00

CUCM (27%) : 625 600,00

Total : 2 314 000,00

**Enjeux, objectifs, descriptif sommaire :**

La communauté urbaine souhaite conforter sa politique de gestion des déchets en l'appuyant sur la prévention qui a commencé à se développer sur le territoire à partir de 2014 et dans le cadre de la démarche « territoire zéro déchet, zéro gaspillage ». Elle s'inscrit ainsi dans les objectifs de réduction de la production des déchets ménagers et assimilés, notamment ceux qui sont fixés dans le plan régional de prévention et de gestion des déchets. La communauté souhaite également que le projet de recyclerie s'inscrive en partenariat avec les acteurs de l'économie solidaire du territoire.

Une étude a été confiée au cabinet « cap 3C » qui s'est déroulée en 2 phases. La première phase a permis d'identifier les acteurs potentiels du projet et de les contacter puis d'évaluer les gisements qui pourraient être captés par la recyclerie. La seconde phase a établi un modèle économique du projet et examiné les conditions juridiques de sa mise en œuvre.

Le projet de recyclerie retenu sera organisé autour de 4 fonctions : la collecte et le tri en déchèteries sur les sites du Creusot et de Montceau + conteneurs dans les trois autres déchèteries ; la valorisation, effectuée en atelier (à localiser dans le cadre de l'étude de programmation) pour les actions de petites réparations et transformation d'une part, de grosses réparations et transformation d'autre part ; la vente des objets (déchèteries du Creusot et de Montceau) et la sensibilisation.

Le projet s'appuie sur la dynamique d'acteurs et d'associations déjà présents dans le secteur du réemploi. Il n'a pas vocation à faire concurrence mais à fédérer les acteurs. Le montage juridique repose sur les principes suivants :

- La CUCM prend en charge les investissements nécessaires au fonctionnement de la recyclerie ;
- La CUCM confie l'exploitation de la recyclerie à une entité juridique.

**Durée de l'opération :**

2019 : étude de programmation

2020 : étude de maîtrise d'œuvre (choix du moe, AVP, APD, DCE)

2021 : réalisation des travaux de construction

## GRILLE D'ANALYSE AU REGARD DES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ DU CD71 – A COMPLÉTER -

### Montant d'investissement important :

*Subvention théorique attendue de 250 000 € à 300 000 € cohérente avec montant du projet (11% à 13%)*

**Thématique** : inscription du projet dans le volet 2 : gestion des déchets (création, rénovation de déchèterie et équipements spécifiques)

Condition CD71 : étude de faisabilité obligatoire

### Conformité avec la définition du projet structurant

#### Transformation à moyen long terme du territoire (socio-économique, énergétique, écologique, culturel) :

- développement d'activités support d'insertion sociale et professionnelle,
- création de 6 emplois pérennes,
- mise à disposition de matériels et équipements à moindre coût aux familles défavorisées,
- réduction du tonnage des déchets produits et des actes d'achats de biens de consommation neufs,
- développement du lien social.

#### Exigence en matière de développement durable et solidaire :

- Clauses d'insertion : voir ci-dessous, clauses sociales.
- Les magasins seront fléchés BBC. L'atelier prévoit un dispositif de récupération des eaux de pluie. Réflexion sur les matériaux à intégrer.

#### Rayonnement à l'échelle de plusieurs communes :

- rayonnement communautaire voire au-delà (déploiement du projet sur les deux déchèterie nord et sud).

#### Intégration de clauses sociales dans la réalisation du projet :

*Le contrat d'exploitation de la recyclerie intégrera des clauses sociales à destination des personnes éloignées de l'emploi et des clauses environnementales.*

*Certains lots du marché de construction de la recyclerie seront fléchés sur l'insertion et la qualification professionnelle.*

**Projet mûr** : études de programmation bâtiments et maîtrise d'œuvre 2019-2020. Réalisation 2021.

**Viabilité économique** : bilan d'exploitation équilibré au bout de 4 ans

### Ciblage sur les besoins et carences identifiées dans le document Saône-et-Loire 2020 sur le bassin de vie

*Projet cohérent avec l'enjeu du volet 2 (voir ci-dessus).*

**Avis de la commission : Favorable**





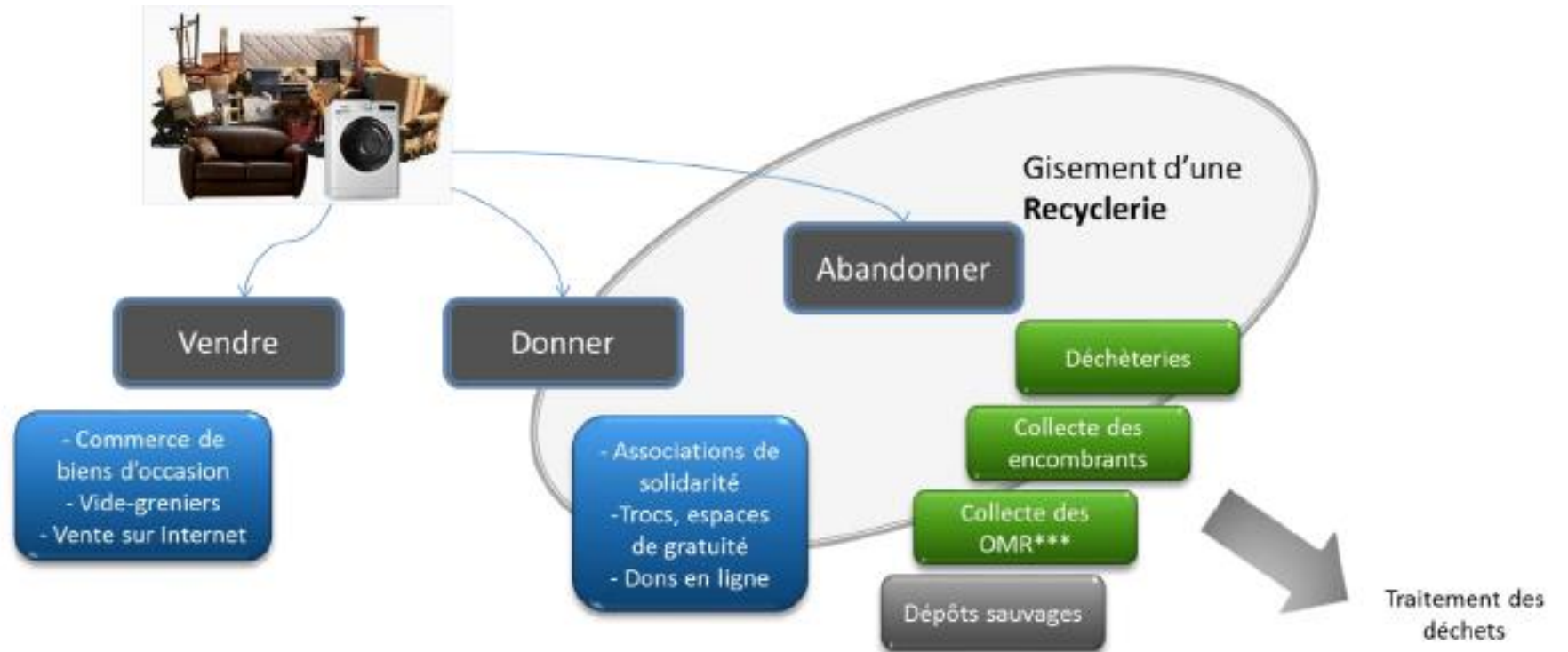
# Une recyclerie sur le territoire de la communauté urbaine



# une recyclerie : c'est quoi ?

C'est une entreprise qui intervient sur des biens meubles dont les détenteurs souhaitent se défaire, sans rechercher à en tirer un bénéfice direct.

Elle récupère ces biens, les valorise et les revend après leur avoir apporté une plus value.



# une recyclerie : pourquoi sur la communauté ?

**Parce que** la Communauté souhaite conforter sa politique de gestion des déchets en l'appuyant sur la prévention qui a commencé à se développer sur le territoire à partir de 2014 et la démarche de se porter candidate à l'appel à projets TZDZG.

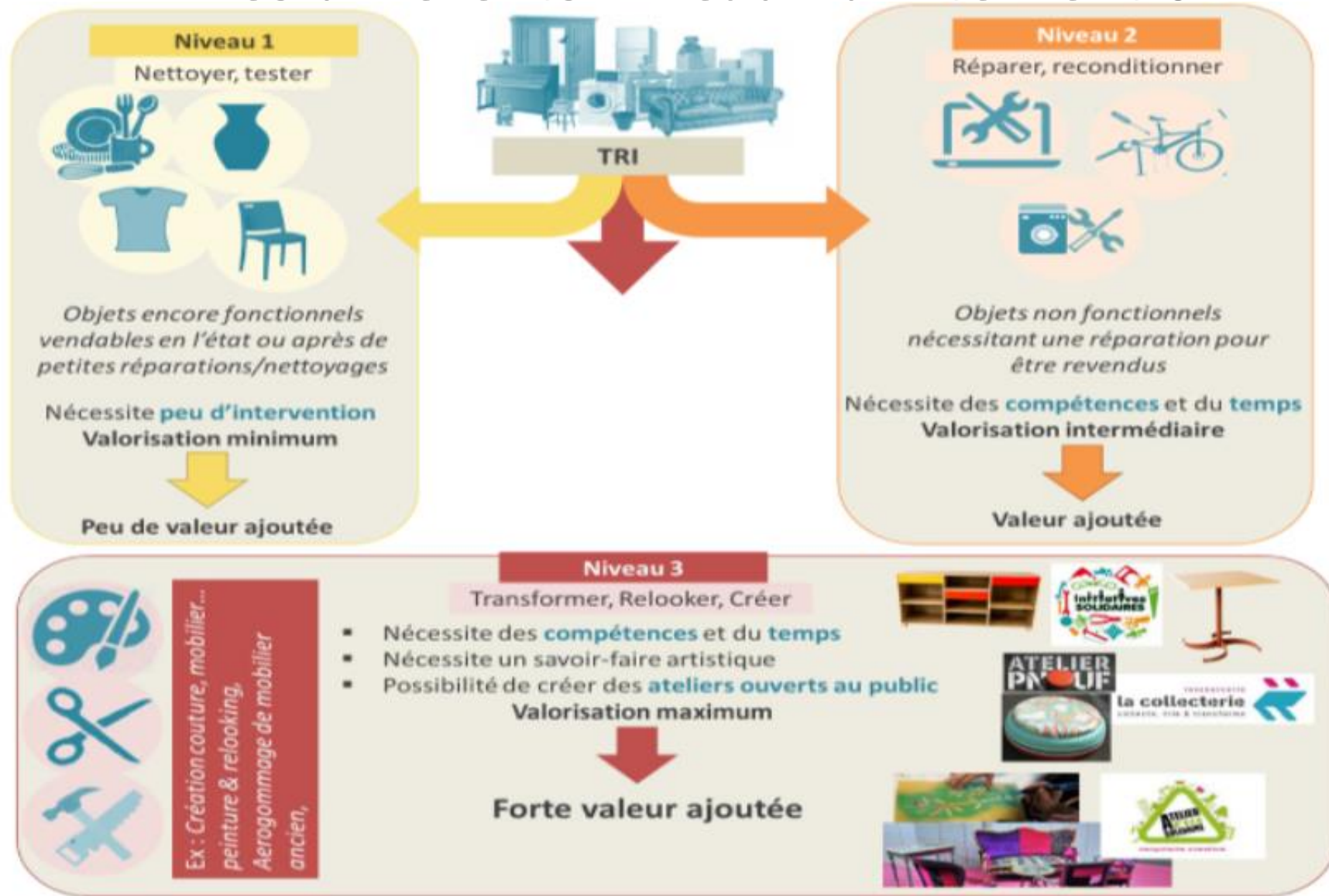
**Parce que** la Communauté veut s'inscrire dans les objectifs de réduction de la production des déchets ménagers et assimilés, fixés dans le plan régional de prévention et de gestion des déchets, en kg/hab :

15% en 2025 par rapport à 2010,  
20% en 2031 par rapport à 2010.

**Parce que** Communauté souhaite également que le projet de recyclerie s'inscrive en partenariat avec les acteurs de l'économie solidaire du territoire.

**Parce qu'**une recyclerie crée du lien social au travers d'un lieu attrayant et animé, ouvert à tous publics, permettant des échanges de pratiques et de savoir-faire sur le thème du réemploi et de la réutilisation.

# Les différents niveaux d'intervention



# Oui, mais elle va concurrencer les associations

**Au contraire** parce que le territoire est riche de ses associations qui œuvrent dans le même sens

L'état des lieux met en évidence le rôle que pourrait jouer la recyclerie au niveau du territoire de la CUCM :

**La coordination et la mise en valeur des différentes initiatives et activités existantes,**

Le développement de fonctions inexistantes ou embryonnaires :

- **la collecte en déchèteries** et auprès de professionnels,
- **des actions de valorisation** de niveau 2 (petites réparations et transformation) et 3 (grosses réparations et transformation),
- **des actions de vente** en boutique, des actions de sensibilisation,



# **Quel projet adapté au territoire communautaire ?**

# une recyclerie sur 3 sites

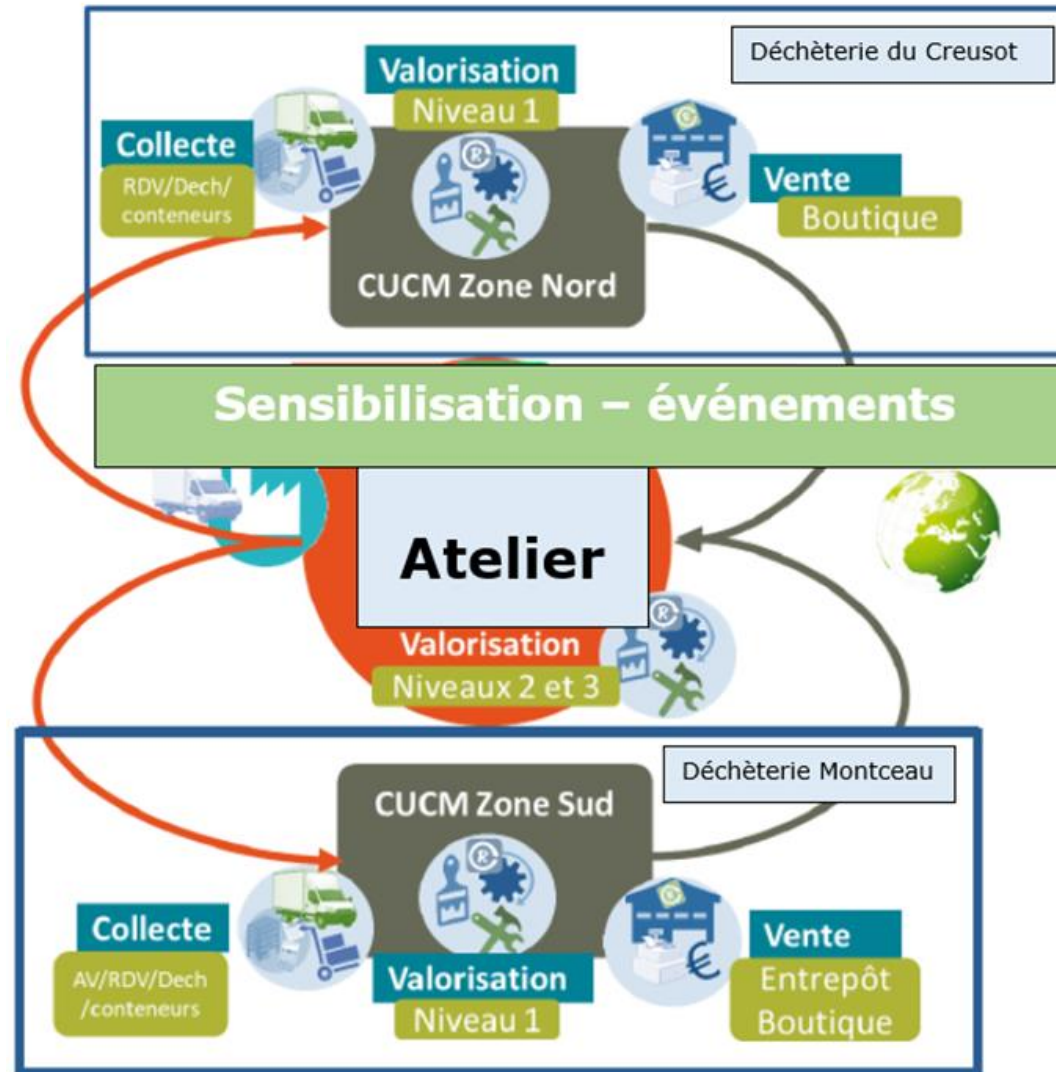
La déchèterie du Creusot  
Dépôt et vente d'objets

L'atelier de valorisation

Il fait également de l'animation et  
la sensibilisation

Des dépôts peuvent y être  
effectués

La déchèterie de Montceau  
Dépôt et vente d'objets



# Un gisement qui est progressivement capté

Années	1	2	3	4	5
<b>Tonnage entrant</b>	<b>80 t</b>	<b>99 t</b>	<b>204 t</b>	<b>229 t</b>	<b>256 t</b>
<b>Niveau 1 : nettoyer - tester</b>	65 t	81 t	143 t	161 t	179 t
<b>Niveau 2 : réparer - reconditionner</b>	7 t	9 t	31 t	34 t	38 t
<b>Niveau 3 : transformer, relooker, créer</b>	5 t	6 t	20 t	23 t	26 t
<b>Rebut</b>	3 t	3 t	10 t	11 t	13 t
<b>total</b>	80 t	99 t	204 t	229 t	256 t

déchèteries



atelier

magasins

**Et détourné de son statut de déchet**



## Des moyens humains

Total effectifs	4,05	4,22	5,95	6,27	6,60	100%
Total bénévoles	0,23	0,27	0,73	0,81	0,89	13%
Total salariés recyclerie	2,99	3,09	3,98	4,16	4,33	66%
Total agent déchèterie	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	11%
Total salariés informatique	0,13	0,17	0,54	0,61	0,68	10%

La recyclerie permet la création de 6 emplois

## Un compte d'exploitation prévisionnel qui s'équilibre au bout de 4 ans

La 5<sup>ème</sup> année,

les produits atteignent 156 000 €

pour un niveau de charges de 151 000 €

**Une participation de la communauté** qui diminue progressivement de 38 000 € la première année jusqu'à l'équilibre

### Des recettes issues

des ventes des objets

de la rémunération de prestations d'animation et de sensibilisation faites pour le compte de la communauté

# La communauté prend en charge l'investissement

Dotation de premier équipement	75 000 € HT
Points de vente sur les 2 déchèteries	904 000 € HT
Atelier	1 335 000 € HT
Total HT	2 314 000 € HT
<b>Total TTC</b>	<b>2 780 000 € TTC</b>

Les locaux sont mis à disposition de l'exploitant qui en assure l'entretien et les fluides

# Le calendrier de mise en œuvre du projet

L'objectif de livraison est fixé au début de l'année 2022.

## 2019

Lancement d'une étude de programmation pour arrêter les éléments techniques et fonctionnels des bâtiments à construire.

Estimation des coûts de construction pour des bâtiments neufs.

Etude comparative du coût de réhabilitation de locaux pour l'atelier par rapport à une construction neuve

## 2020

Lancement de la mise en concurrence pour la désignation d'un maître d'œuvre.

Etablissement de l'avant-projet, du projet, du dossier de consultation des entreprises.

De Septembre à décembre 2020 : consultation pour le choix des entreprises.

## 2021

Réalisation des travaux de construction

Lancement de la procédure d'exploitation de la recyclerie